



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 26/2011

Concerne : Développement d'un programme de politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2011-2016 et démarche en vue de l'obtention du label "Cité de l'énergie"

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction et développement

Depuis le début de cette législature, la Municipalité souhaite développer et mettre en place ces prochaines années une série d'actions en faveur de l'énergie et du climat. L'ensemble de ces actions sera orienté par un programme de politique énergétique et climatique. Celui-ci sera défini dans le courant du printemps 2012 et sera orienté vers l'obtention du label Cité de l'énergie.

Le label "Cité de l'énergie" est aujourd'hui une démarche partagée par plus de 254 villes et communes de Suisse et concernant quelques 3.5 millions de personnes. Il représente les lignes directrices activement soutenues par l'Office fédéral de l'énergie en matière de politique énergétique et climatique. Il apporte pour les communes la preuve concrète qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et favorisent une gestion durable des ressources. Le coût annuel de l'adhésion à l'Association "Cité de l'énergie" est de CHF 2'000.--.

Par le présent préavis, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal de ses intentions et des démarches envisagées afin d'obtenir un assentiment de principe pour un engagement vers l'obtention du label "Cité de l'énergie".

Pour permettre au Conseil communal d'apprécier le suivi de cette démarche, la Municipalité présentera, tout au long de la législature, les projets en lien avec la politique communale en matière énergétique et soumettra à votre approbation les demandes de crédits nécessaires pour la mise en œuvre des actions en faveur de l'énergie et du climat.

Précisons encore, qu'outre un suivi opérationnel régulier de sa mise en œuvre, le programme de politique fera l'objet d'une information annuelle détaillée dans le cadre du rapport de gestion et d'une information des habitants de la commune par le biais du journal communal.

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 26/2011 du 31 octobre 2011,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. de prendre acte de la démarche initiée par la Municipalité en vue de l'obtention du label "Cité de l'énergie" et de soutenir à l'avenir cet engagement, notamment durant la législature 2011-2016 ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association « Cité de l'énergie ».**

Epalinges, le 31 octobre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : diagnostic sommaire

Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger